

VIVRE A VEUREY

MAGAZINE

N° 99
SEPTEMBRE 2023

L'ACTUALITE MUNICIPALE
ET ASSOCIATIVE

Dossier

MAÎTRISER SES DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES

FORUM DES ASSOCIATIONS 2023

VENDREDI 8
SEPTEMBRE
DE 17 À 20H
SALLE POLY'ONS
NOYAREY



www.veurey-veroize.fr

SOMMAIRE

Maitriser notre énergie

P. 04 à 06

La ZFE c'est à dire?

P. 07

PPRI Drac Aval

P. 08 à 09

Prochainement !

P. 10 à 11

Ca s'est passé !

P. 12 à 14

Les Associations

P. 14 à 18

Le saviez-vous?

P. 19

AGENDA

Vendredi 8 septembre de 17h00 à 20h00, salle Poly'sons à Noyarey

Forum des associations intercommunal Noyarey / Veurey

Samedi 16 septembre de 10h à 17h à la salle des Fêtes

dans le cadre des "Journées du Patrimoine" expo sur l'eau présentée par l'association au "Pied de ma Tour"

Samedi 23 septembre de 7h30 à 14h00 au stade,

"Vide grenier", organisé par les Petits Malins.

Jeudi 28 septembre 14h00 à la salle du conseil,

"Goûter d'Antan", organisé par le CCAS.

Réservé au 65 ans et plus



L'information de la commune en direct sur votre smartphone Simple et gratuite, télécharger l'application sur L'App Store, Google Play ou L'AppGallery

ETAT CIVIL

NAISSANCES :

RODRIGUEZ Nino et Camron nés le 14/07/2023 à GRENOBLE

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

PERMANENCES CONSEILS

- **ARCHITECTE CONSEIL**
1er vendredi du mois de 13h30 à 17h00
RDV auprès du secrétariat mairie
- **AVOCAT CONSEIL**
1er mercredi du mois de 14h30 à 16h30
RDV auprès du secrétariat mairie
- **MUTUALP**
RDV auprès de Mr Falconnet
au 06.16.24.92.28
Mail : mutualp-communales@mutualp.fr

- **CNI (Carte Nationale d'Identité) / PASSEPORT**
Contacter la mairie pour les modalités de demande et d'obtention.
- **PUBLICATION NAISSANCE**
Lors d'une naissance, les parents remplissent un imprimé pour la déclaration à la presse auprès du service d'état civil du lieu de naissance de leur enfant. La mairie de Veurey-Voroize réceptionne ce document et en fonction de la volonté des parents nous faisons paraître ou pas l'annonce dans le bulletin municipal.
- **RECENSEMENT CITOYEN**
Chaque jeune veurois(e) doit OBLIGATOIREMENT se faire recenser au cours du mois de ses 16 ans.
Il ou elle doit se présenter à la mairie avec sa carte d'identité et le livret de famille de ses parents.

Edito



Pascale RIGAULT
Maire

Les modes de consommations changent, car notre société évolue. Sur cette thématique, la Métropole a fait appel à un bureau d'étude pour voir les tendances du commerce de demain, incluant dans son périmètre, la situation des petites communes.

Par exemple cette étude révèle que

- les ménages constitués d'une seule personne représentent 42% de la population de la Métropole. Cette population est plus attirée vers les commerces de proximité, et les grandes surfaces perdent de leur attractivité.
- 70% des personnes de plus de 60 ans font régulièrement des achats sur internet.
- Le covid, l'utilisation du numérique, l'inflation, le réchauffement climatique... sont autant d'éléments qui influencent le commerce.

A Veurey-Voroize, nous disposons déjà d'un commerce multiservice au centre du village et de la station et son commerce sur la zone Actipole. Depuis un peu plus d'un an, un traiteur est présent le jeudi après-midi à la Rive. Un primeur l'accompagne aussi depuis peu ainsi qu'un boulanger et nous avons une demande pour l'installation d'un fromager. Ceci répond à plusieurs souhaits d'administrés. (Nous revenons à des commerces comme autrefois où les marchands s'installaient sur la place du village en klaxonnant pour annoncer leur arrivée.)

Nos deux commerces de proximité et ce nouveau marché du jeudi, sont une chance car ils représentent une offre de services dans le village. Souhaitons qu'une fréquentation régulière soit au rendez-vous afin de permettre de les faire perdurer.

Je vous souhaite à tous une bonne reprise, une bonne rentrée, aux enseignants, aux enfants ainsi qu'à leurs parents.
Prenez soin de vous.

Pascale Rigault

— VIVRE À VEUREY —

Directrice de la publication :

Pascale Rigault

Conception :

Philippe Heraud

Rédaction :

Mairie, associations et GAM

Images et illustrations :

Photothèque mairie, Pixel.

Imprimeur :

Press Vercors Imprimerie



38160
St Sauveur



Imprimé sur papier
100% recyclé



Déposer articles et photos dans la boîte mail suivante : articles@veurey.fr
Date limite d'envoi des fichiers pour le n°100 d'octobre : **Lundi 25 septembre**



Besoin de faire face à la hausse des factures d'énergie ?
D'améliorer la performance et le confort de votre logement ?
De connaître votre consommation en télétravail ?



La métropole de Grenoble propose un nouveau service aux habitants, **Métroénergies**, un service public en ligne, gratuit, neutre, et sécurisé. Vous pouvez ouvrir votre compte personnel dans lequel il est possible de **visualiser, suivre et mieux comprendre l'ensemble de vos consommations (eau, électricité, gaz, bois, fioul)**.

Vous retrouvez aussi des **astuces, conseils simples et efficaces pour les réduire**.

Ce service est accessible à tous, quelle que soit votre situation :

- Vous êtes locataire : vous ne pouvez pas engager de travaux pour réduire votre facture : **Métroénergies** vous propose des actions simples pour économiser jusqu'à 500 €/an !
- Vous êtes propriétaire et souhaitez gagner en confort : aides financières, démarches... Découvrez toutes les questions à vous poser avant d'engager des travaux
- Vos travaux sont terminés : vous pouvez visualiser l'impact des travaux ou de votre nouvelle installation sur votre consommation en kWh et en euros.
- Vous devez changer de poêle ou chaudière : laissez-vous guider pour faire le choix le plus adapté à votre situation, estimer vos économies et bénéficier d'aides.
- Pour toutes et tous : vous pouvez recevoir des alertes, partager vos actions, participer à des ateliers ou à des défis collectifs animés par les conseillers énergie

MÉTRO ÉNERGIES



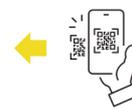
Pourquoi réduire ma consommation d'énergie ?

Un meilleur confort intérieur, des factures allégées, une pollution diminuée... Diminuer ses dépenses énergétiques dans son logement, c'est bon pour soi et pour l'environnement !

L'essentiel à retenir

- Nos besoins quotidiens demandent beaucoup d'énergie (chauffage, éclairage, appareils électro-ménagers, transports...).
- La production et la consommation d'énergie génèrent de la pollution et des émissions de gaz à effet de serre, responsables du réchauffement climatique.
- La Métropole vous propose des conseils et des outils pour vous aider à réduire vos consommations : **Métroénergies**, **Thermix**, la **Prime Air Bois**, l'**aide zéro fioul**, les aides **Mur Mur** pour la rénovation de votre logement...

Rendez-vous sur metroenergies.fr





PARTICIPER À UN ATELIER, UNE FORMATION SUR L'ÉNERGIE



• Plusieurs ateliers énergie "Chauffage bois-bûches", "Chauffera bien qui chauffera le dernier", "Je rénove ma maison le B.A.BA" sont programmées à l'ALEC d'ici fin 2023 (Saint-Martin-d'Hères) et dans certaines communes (Pont-de-Claix, Seyssinet, Fontaine...). Retrouvez l'agenda complet sur le site de la Métropole.



participer au CHALLENGE ÉLECTRICITÉ

du 18 septembre au 15 octobre

4 missions sur 4 semaines : des trucs et astuces pour moins consommer et réduire sa facture d'électricité.

Les missions vous seront diffusées par mail, tous les lundis dans votre boîte aux lettres ! Un kit éco-conso est offert aux participants.

Ce challenge, animé par l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC), vous est proposé par Grenoble Alpes Métropole, en partenariat avec Enedis. Il est organisé dans le cadre de Métroénergies, service public en ligne de la Métropole destiné à accompagner les habitants dans leurs économies d'énergie.





Mur Mur Maisons individuelles

➤ Et si, vous aussi, vous rénoviez votre maison ?

Réduire votre consommation d'énergie (et votre facture), améliorer votre confort été comme hiver et participer à la réduction des émissions de CO2...

1 300 propriétaires de maisons ont été accompagnés dans leur projet et 590 rénovations ont été réalisées avec le soutien des aides financières de Mur Mur depuis 2021 !

Mur Mur s'adresse également aux propriétaires de maisons en lotissement et aux copropriétés. D'autres dispositifs métropolitains complètent l'accompagnement des habitants en maison individuelle comme l'aide solaire thermique ou encore la Prime Air Bois.



➤ Mur Mur, c'est :

- **Un accompagnement personnalisé pour tous, gratuit, et indépendant, par l'ALEC**

(Agence Locale de l'Énergie et du Climat)

Des conseils techniques, un plan de financement, une aide pour bien choisir ses entreprises et artisans.

- **Des aides financières selon l'ambition des travaux et les revenus**

Un audit énergétique complet réalisé par un professionnel labellisé Mur Mur et subventionné à 80 % par la Métropole (dans la limite de 700 €)

- Une prime travaux : la Métropole encourage les rénovations performantes à travers une prime dédiée aux propriétaires souhaitant réaliser au moins 3 postes de travaux. Cette prime varie entre 2 250 et 10 000 euros.

Un bonus de 1 000 ou 1 500 euros peut être accordé pour l'utilisation de matériaux isolants biosourcés.

Ces aides sont cumulables avec les aides nationales.

Pour des travaux de rénovation de 45 000 euros, les aides financières cumulées s'élèvent en moyenne à 15 000 euros.

Les ménages les plus modestes peuvent être accompagnés par l'association SOLiHA, et bénéficier d'aides pouvant aller jusqu'à près de 90 % du montant des travaux.

Mur Mur s'adresse également aux propriétaires de maisons en lotissement et aux copropriétés. D'autres dispositifs métropolitains complètent l'accompagnement des habitants en maison individuelle comme l'aide solaire thermique ou encore la Prime Air Bois.

➤ + d'infos : www.grenoblealpesmetropole.fr/murmur - 04 76 14 00 10





Pour mieux respirer ensemble, la Zone à Faibles Émissions, arrive pour les véhicules des particuliers.

ZFE POUR LES VOITURES ET LES DEUX-ROUES A MOTEUR : À VOS MARQUES, PRÊTS, RESPIREZ !



Une Zone à Faibles Emissions (ZFE) pour les voitures particulières et les deux-roues motorisés est mise en place progressivement, depuis le mois de juillet 2023, dans 13 communes de la métropole grenobloise. Elle permettra d'améliorer efficacement la qualité de l'air et répond aux obligations de la loi Climat

ZFE, c'est-à-dire ?

L'objectif de la Zone à Faibles Emissions est de diminuer progressivement la circulation des véhicules les plus polluants pour améliorer la qualité de l'air et protéger la santé de tous. Pour circuler dans la ZFE la vignette Crit'Air doit obligatoirement être apposée sur votre parebrise.

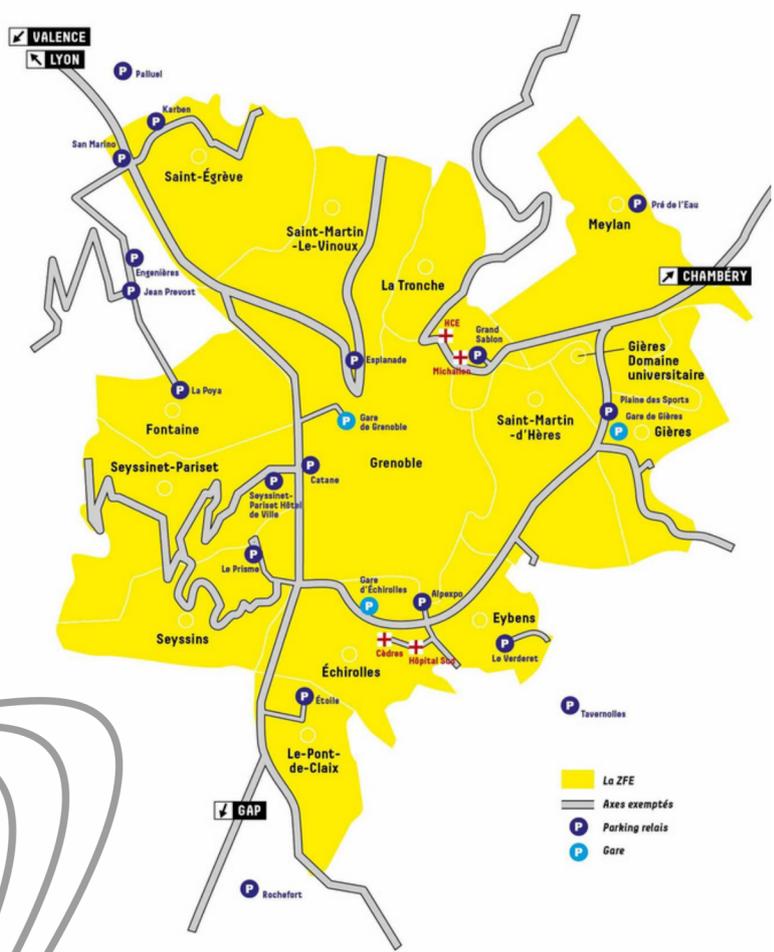
La ZFE, mode d'emploi

Depuis le mois de juillet, les voitures particulières et les deux-roues à moteur « non classés », ou Crit'Air 5, ne peuvent plus circuler dans la ZFE, du lundi au vendredi entre 7 heures et 19 heures. Cette ZFE s'applique sur un périmètre de 13 communes de la Métropole grenobloise.

Un accompagnement personnalisé pour les ménages concernés par la ZFE

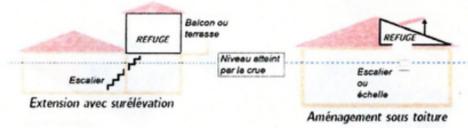
Pour accompagner les ménages concernés par l'interdiction de circulation de leur véhicule, Grenoble Alpes Métropole et le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise ont mis en place un dispositif de conseil et d'aides financières.

Pour plus d'informations sur le dispositif et sur les différentes aides proposées :



Mesures de réduction de la vulnérabilité imposées sur les biens et activités existants (zones refuges, diagnostic de vulnérabilité...)

Les deux principales mesures imposées dans le règlement sont notamment la réalisation de **zones refuge** pour les bâtiments non surélevés et sans étage, la réalisation de **diagnostics de vulnérabilité** pour certains enjeux (parkings souterrains et sous-sols, certains ERP, certaines activités...), ...



*** Les obligations générées par le PPRI :**
Le propriétaire, exploitant ou utilisateur d'un bien existant a l'obligation de réaliser les mesures prescrites par le PPRI :
- dans un délai de 5 ans à compter de l'approbation du PPRI
- dans la limite de 10 % de la valeur vénale du bien

*** Dispositif de financement de ces mesures :**
Financement de ces mesures prescrites sur l'existant par le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) dit fonds Barrière :

Type de bâtiment	Type de travaux	Taux maximum
À usage d'habitation ou mixte	Études et travaux de réduction de la vulnérabilité	80 %*
À usage professionnel (moins de 20 salariés)		40 %*

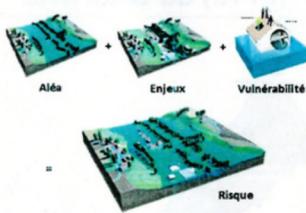
* taux en vigueur à la date d'approbation du PPRI

Il est recommandé, de manière générale, de ne pas se limiter au 10 % de la valeur vénale du bien, avec dans ce cas une possibilité de financement par le FPRNM, dans la limite de 36 000 € et de 50 % de la valeur vénale du bien.

Communes concernées : Champagnier, Champ-sur-Drac, Claix, Échirolles, Eybens, Fontaine, Grenoble, Le Pont-de-Claix, Noyarey, Saint-Georges-de-Commiers, Saint-Martin-d'Hères, Sassenage, Seyssinet-Pariset, Seyssins, Varcès-Allières-et-Risset, Veurey-Voroize et Vif

Qu'est-ce qu'un risque naturel majeur ?

Le risque naturel majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle, dont les effets peuvent mettre en jeu la sécurité d'un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.



Aléa : phénomène (inondation) d'occurrence et d'intensité données
Enjeux : personnes, biens, patrimoine, infrastructures, équipements... susceptibles d'être affectés par un phénomène naturel
Vulnérabilité : conséquences prévisibles sur des enjeux
Risques : croisement d'un aléa, d'enjeux et de la vulnérabilité des enjeux

Qu'est-ce qu'un PPRI ?

Le PPRI est un document de gestion des risques naturels majeurs, élaboré par les services de l'État sous l'autorité du préfet du département.

Il délimite les zones exposées au risque d'inondation pour :

Réglementer l'urbanisation actuelle et future un PPRI peut interdire ou autoriser sous conditions certains projets de constructions ou des aménagements en fonction du niveau de risque sur les zones concernées.

Imposer des mesures de réduction de la vulnérabilité aux propriétaires ou gestionnaires de biens existant à la date d'approbation du PPRI (zones refuges, diagnostics...).

Objectifs : assurer la sécurité des personnes, limiter les dommages aux biens et activités, maintenir le libre écoulement des eaux, faciliter le retour à la normale.

Contenu : règlement + zonage réglementaire + cote de référence + note de présentation

Le PPRI, après approbation par le préfet, est une servitude d'utilité publique et s'impose à tous.

Foire Aux Questions

Comment puis-je savoir si j'habite dans une zone inondable du Drac ?

Vous pouvez consulter le plan de zonage réglementaire du PPRI sur le site internet

<https://www.isere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-majeurs/Collectivites/Risques-naturels/Plans-de-Prevention-des-Risques-naturels-et-inondations-PPRI-PPRI/Plan-de-Prevention-des-Risques-multicommunal-PPRI>

Si vous louez ou achetez un bien situé en zone inondable du PPRI, sachez que l'acte du bailleur ou du vendeur doit obligatoirement comporter un état des risques.

Pourquoi suis-je en zone inondable alors que je n'ai jamais été inondé ?

Le périmètre de la zone inondable est basé sur un aléa de référence centennal (100 ans), correspondant à la crue observée en mai 1856. Des digues ont été édifiées et consolidées depuis pour protéger le territoire. En cas de rupture de digues lors d'une crue majeure, le territoire peut être à nouveau inondé.

Pourrai-je étendre ou transformer ma maison située en zone inondable ?

La réglementation du PPRI va de l'interdiction de construire à la possibilité de construire sous conditions. Vous devez respecter les prescriptions indiquées dans le règlement du PPRI destinées à réduire la vulnérabilité de votre projet.

Que se passe-t-il si je ne réalise pas, dans les 5 ans, les mesures imposées par le règlement sur mon logement ou mon activité ?

Votre responsabilité peut être engagée en tant que propriétaires, exploitants ou utilisateurs des biens existants.

Conséquences :
- le maintien des personnes et des biens dans leur état de vulnérabilité face au risque inondation ;
- les entreprises d'assurance peuvent déroger à l'obligation d'assurance ;
- les acquéreurs ou locataires potentiels seront informés par une fiche synthétique sur l'état des risques majeurs dans le cadre de l'information acquéreur-locataire (IAL) ;
- une situation d'infraction au code de l'urbanisme pouvant être assortie de peines.

sites internet et contacts :

<https://www.isere.gouv.fr>

Direction départementale des territoires (DDT) de l'Isère
Service sécurité et risques
17 bd Joseph Vallier – BP 45 – 38 040 GRENOBLE CEDEX 9.

Pourquoi un PPRI sur le Drac aval ?

Parce que le risque de rupture de digues ne peut être écarté.

Ne pas oublier les 29 morts par rupture de digue de La Fautte-sur-Mer.

Le Drac aval :
Un territoire qui s'est considérablement urbanisé car il s'est cru protégé.

- Sont en zone inondable :
- 130 000 habitants
 - 4 000 maisons individuelles
 - 57 000 appartements
 - 7 000 bâtiments d'activités
 - De nombreux équipements sensibles ou stratégiques



Illustration d'une rupture de digue de l'Isère au Bec de l'Echaillon en 1948

C'est une action prioritaire du PAPI Drac (Programme d'Actions de Prévention des Inondations).

Le projet de PPRI du Drac a été conçu avec les acteurs du territoire.

⚠ D'autres PPR sur chaque commune peuvent prendre en compte les autres risques naturels ou technologiques.

La crue de référence

C'est la crue historique du Drac de mai 1856.

Période de retour : cent ans.

La crue de référence a ainsi 1 « chance » sur 100 d'être atteinte ou dépassée chaque année, soit 2 « chances » sur 3 de la voir survenir au cours d'une vie.

En cas de crue de référence

Si les digues tiennent : Le Drac ne déborde pas des digues, sauf dans quelques secteurs très localisés.	Si les digues lâchent : Une grande partie du territoire est inondable (hauteurs d'eau majoritairement comprises entre 0,5 m et 2 m).
--	---

La carte des aléas

Le niveau des aléas dépend des hauteurs d'eau et des vitesses pour la crue centennale.

4 niveaux d'aléa : faible, moyen, fort et très fort.

Comment a-t-elle été élaborée ?

En prenant en compte des ruptures de digue à intervalles réguliers le long du Drac.

La carte des niveaux d'urbanisation (enjeux)

Plusieurs niveaux d'urbanisation : les zones non urbanisées, les zones urbanisées non denses, les zones urbanisées denses, les centres urbains et les territoires spécifiques.



Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) du Drac aval

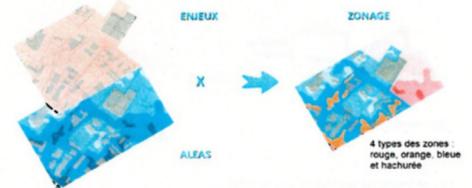


Zone d'exposition au risque d'inondation par le Drac en cas de défaillance des digues.

Le zonage réglementaire

Le plan de zonage réglementaire (plan A) définit la constructibilité des différentes zones en identifiant des secteurs inconstructibles sauf exceptions et des secteurs constructibles sous conditions.

Le plan de zonage réglementaire résulte du croisement de la carte des aléas et de la carte des niveaux d'urbanisation (enjeux).



- zone rouge ⇒ inconstructible sauf exceptions
- zone orange ⇒ inconstructible avec possibilité de renouvellement urbain réduisant la vulnérabilité
- zone bleue ⇒ constructible sous conditions
- zone hachurée ⇒ autorisation

Le règlement

Pour chaque zone réglementaire, le règlement :

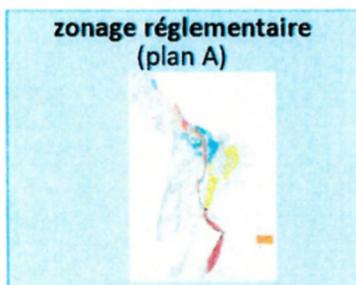
- fixe les règles d'urbanisme, de construction et les conditions d'utilisation et d'exploitation applicables aux projets.
- définit les mesures à mettre en œuvre pour améliorer la sécurité des constructions existantes et la gestion du risque par les acteurs du territoire (particuliers, gestionnaires d'ouvrages, collectivités...).

Principales prescriptions applicables aux projets autorisés (hors zones hachurées Bc0)

- Surélévation
- Adaptation du bâti
 - dimensionnement
 - études et attestations parfois requises
- Limitation des remblais et de l'emprise au sol des constructions
 - « RESI »
 - surfaces sous-pilots non comptabilisées sous conditions en zones bleues
- Prescriptions
- Limitation du nombre d'étages (en aléas fort et très fort uniquement)
- Et autres prescriptions (règles d'utilisation ...)

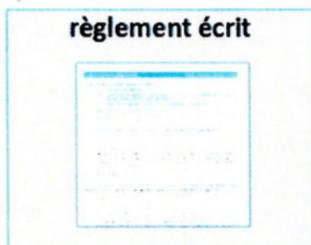
Notice d'aide à l'utilisation du PPRI du Drac aval

Aide n°1 à l'utilisation du PPRI



1

=> **identification sur le zonage réglementaire** de la parcelle support du projet ou de son bien existant.



3

=> **détermination de la cote de référence** applicable pour la surélévation et le dimensionnement du projet

Se référer au chapitre du règlement correspondant à la zone réglementaire :

a) *Cas d'un porteur de projet*

titre II = dispositions réglementaires applicables soit aux projets nouveaux (PN), soit aux projets sur existant (PE)

b) *Cas d'un propriétaire, gestionnaire ou utilisateur d'un bien existant*

titre III = les mesures de réduction de la vulnérabilité sur les biens et activités existants

c) *Cas des collectivités*

titre IV = mesures d'information, de prévention et de sauvegarde

Ne pas oublier de consulter les **dispositions générales** (titre I) et le **glossaire** (en annexe) du règlement

Schéma d'aide pour parcourir le PPRI

Aide n°2 à l'utilisation du PPRI

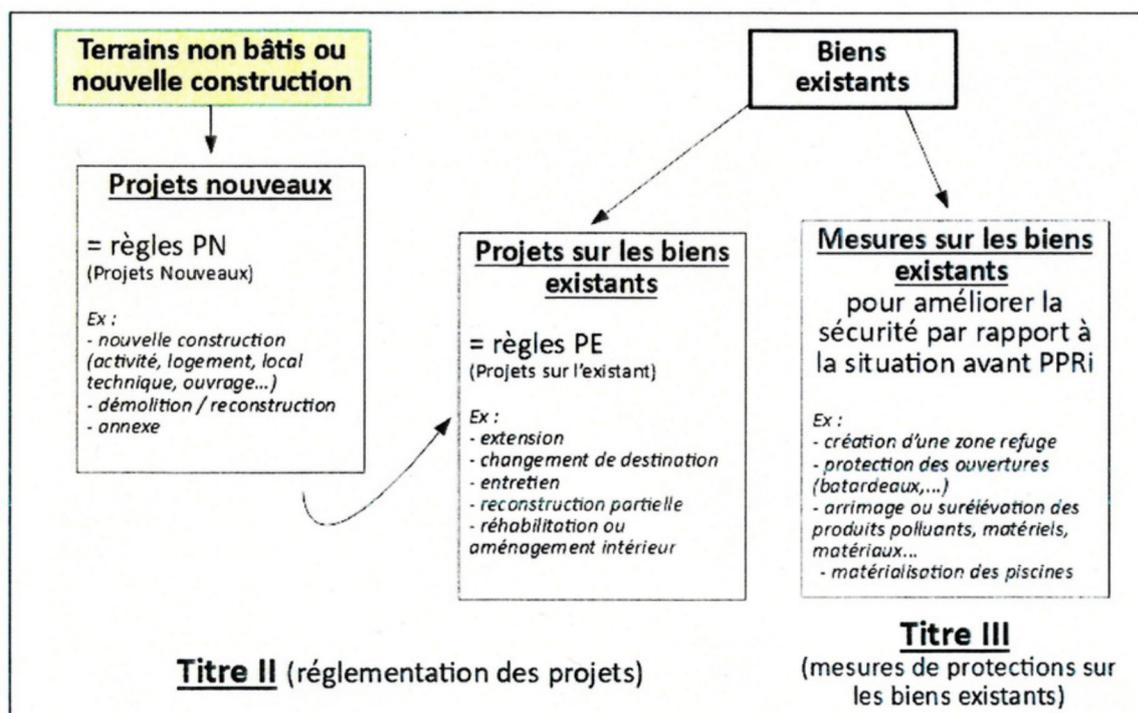


Schéma de la structure du règlement concernant les projets nouveaux, les projets sur les biens existants et les mesures de protection sur les biens existants

PROCHA
NEMENT !

01 - 31
OCTOBRE 2023

DANS LA MÉTROPOLE
GRENOBLOISE,
EN CHARTREUSE,
EN VERCORS
ET EN BELLEDONNE

ETEIGNONS TOUS LA LUMIERE, RALLUMONS LES ETOILES !

La Métropole de Grenoble, les Parcs naturels régionaux de Chartreuse et du Vercors et l'Espace Belledonne s'associent pour organiser le Mois de la nuit. Du 1er au 31 octobre, ces quatre territoires proposent des dizaines d'événements afin de sensibiliser le grand public à la pollution lumineuse.

Observations d'étoiles, cours de photographie nocturne, balades commentées et accompagnées, conférences, projections, ciné-débats, veillées contées, ateliers scientifiques, sorties nature... Plus de 80 animations sont organisées chaque année dans une cinquantaine de communes de la grande région grenobloise !

L'éclairage nocturne est associé à de nombreux enjeux : pollution lumineuse, impact sur la biodiversité et sur la santé humaine, consommations d'énergie, ciel étoilé ... En septembre 2021, le Congrès mondial de la nature de l'IUCN a inscrit la lutte contre la pollution lumineuse parmi les mesures clés pour faire face à l'urgence climatique et à la disparition de la biodiversité.

Depuis plusieurs années, la Métropole grenobloise et les territoires œuvrent sur la mise en place d'un éclairage plus raisonné, auprès de tous types d'acteurs (grand public, communes et acteurs privés).

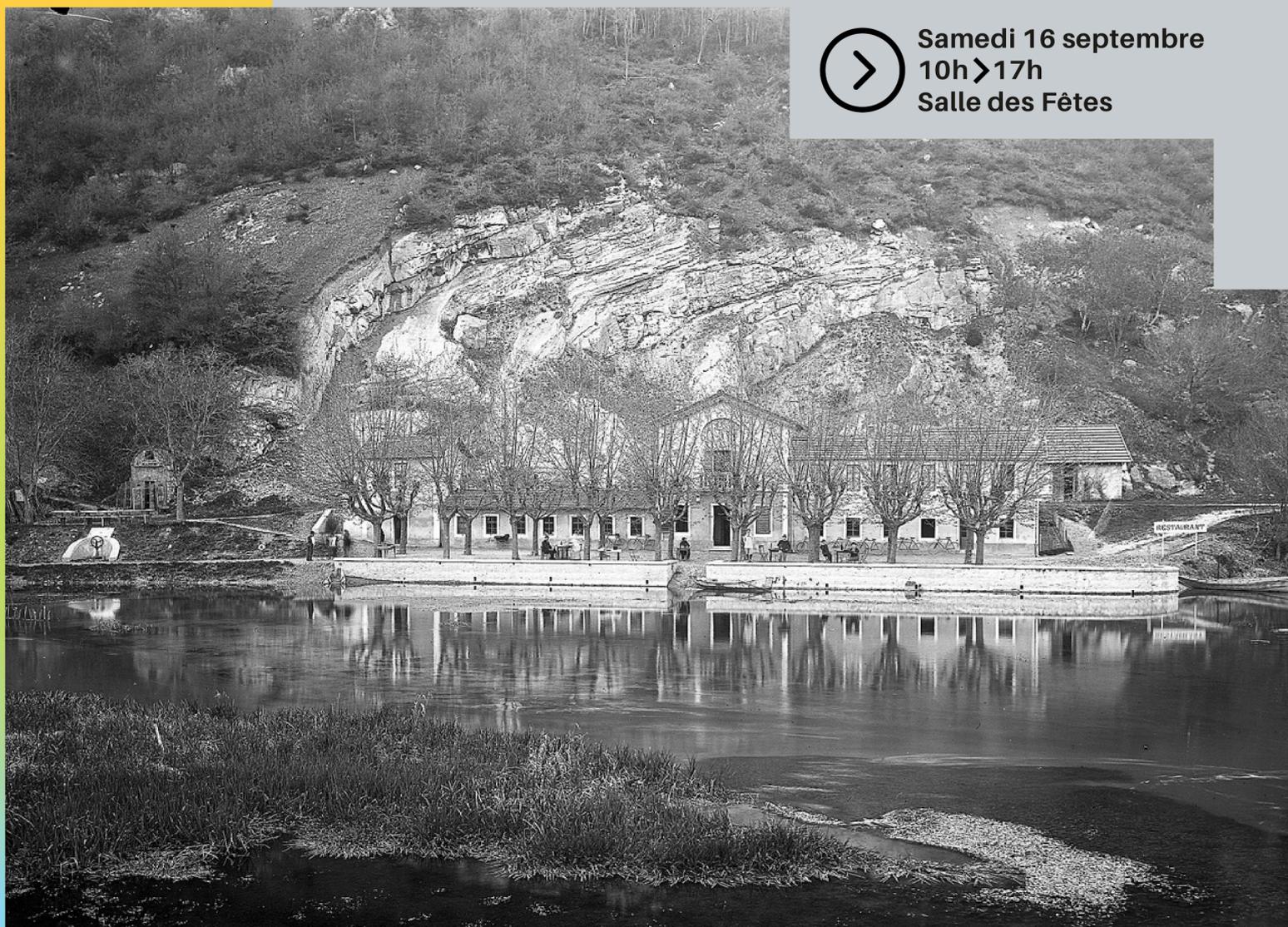
Retrouvez les informations et prochainement le programme des animations :



JOURNÉE EUROPÉENNE DU PATRIMOINE



Samedi 16 septembre
10h > 17h
Salle des Fêtes



Les Bains de l'Echaillon

Dans le cadre de la Journée du Patrimoine

L'association "*Au Pied de Ma Tour*"
présente une exposition sur l'eau.

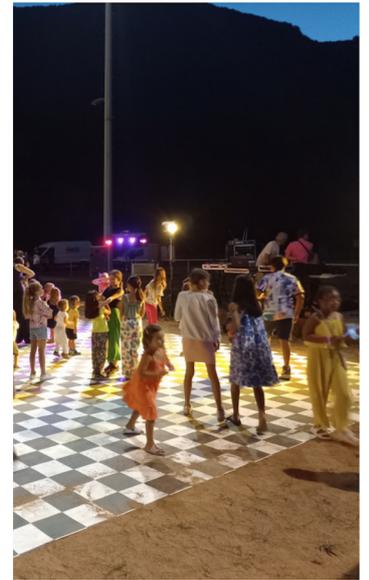
Les différents sujets abordés seront :

- Les fontaines et les sources,
- La force motrice de la Voroize,
- Autres infos en liaison avec l'eau à découvrir.





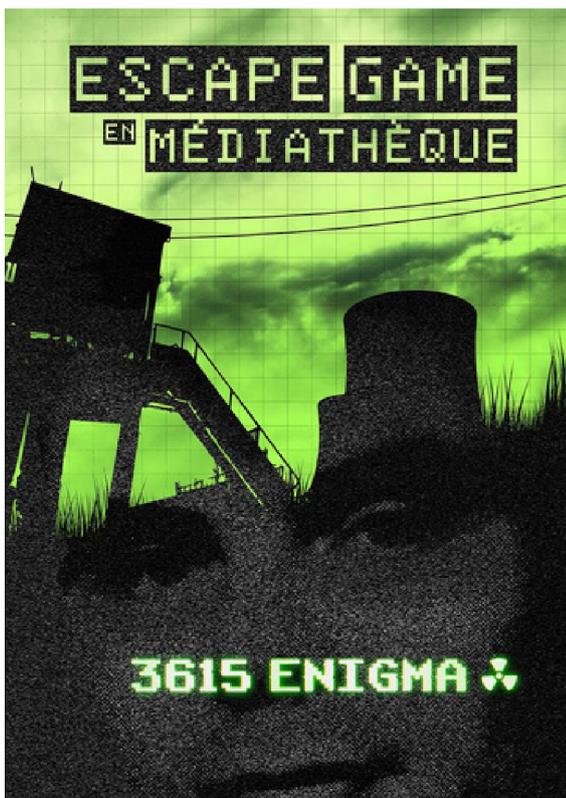
Will, notre pizziolo du dimanche soir à Veurey, a organisé un concours de pétanque en doublettes qui a réuni 32 équipes motivées. C'était un bon moment de détente et de rigolade, et les gagnants ont eu droit à des cadeaux sympas.



Quel excellent moment que cette soirée du 14 juillet. L'atmosphère était joyeuse et conviviale, avec beaucoup de monde. Nous avons dansé, rigolé, dégusté, trinqué, la fête quoi ! C'était une soirée très réussie.



C'est sous un soleil magnifique, que la ludothèque mobile s'est installée ce lundi 17 juillet à l'ombre des arbres dans le Parc. Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale, nous avons pu accueillir les animatrices de la ludothèque de Sassenage avec leurs malles aux trésors. Il y avait des jeux partout et pour tous les âges : des bébés avec des tapis et des jeux de motricité aux adultes avec des jeux de stratégies plus complexes sans oublier les plus jeunes qui ont pu découvrir avec leurs copains, parents, grand-parents ou nounous de nouveaux jeux expliqués par les animatrices. Un grand succès pour cette manifestation que nous essaierons de refaire cet hiver.



OCTOBRE - NOVEMBRE
Escape game "3615 Enigma"

public concerné : à partir de 15 ans
du 4 octobre au 28 novembre, aux heures
d'ouverture au public

Logiciens, cruciverbistes, linguistes, ou chiffreurs en herbe : avec votre équipe, vous disposez de 45 minutes pour triompher de cet escape game. L'occasion de traverser l'histoire des télécommunications, du télégraphe optique à la Machine Enigma.

gratuit, sur réservation.

04 76 85 54 20
mediatheque@veurey.fr
<https://www.mediatheque-veurey-voroize.fr/>





« Mens sana in corpore sano »

Pour votre corps, venez à l'EPGV à partir du lundi 18 septembre.
 Forum des associations: vendredi 8 septembre à Noyarey (17h-20h).
 Pour votre esprit, pensez à la médiathèque...

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
matin		Marche active 12h (Chantal)		Gym tonique 9h (Delphine)	Gym tonique 8h45 (Chantal)
après-midi			Gym pour tous 17h (Chantal)	Pilâtes 17h15 (Chantal)	
soirée	Gym tonique 18h30 (Marjorie)		Pilâtes 18h15 (Chantal)		

C'est quoi la marche active? Une marche (sans bâton) à un rythme plus soutenu que la marche au quotidien, sport d'endurance à un rythme accéléré ou chacun y trouve son compte. La séance est précédée d'un échauffement musculaire et terminée par des étirements.

Et la gym tonique? Tabata, HIIT, circuit training, renforcement musculaire.... mais avec des options de simplification ou de complexation afin d'adapter la séance à tous.

AU MENU DE CETTE NOUVELLE RENTRÉE, NOUS VOUS PROPOSONS :



- **Couture, Cartonnage, Broderie** : Activité au choix, cours animé par Pascale Rigault, le lundi de 14h à 16h30 et le mercredi de 19h30 à 22h.
- **Yoga adulte** : cours animé par Bertrand Périer le mercredi de 18h30 à 19h45.
- **Atelier d'Arts Plastiques enfant** (primaire)
Les cours se déroulent le mercredi de 10h à 12h
- **Modelage/Terre adulte** cours animé par Brigitte Long, artiste céramiste.
Les séances ont lieu le mardi, soit de 9h à 12h, soit de 18h à 1h.

Pour toutes les activités, les cours démarrent semaine 38, à partir de lundi 18 septembre.
 Pas de cours durant les vacances scolaires.

VOUS CRÉEZ... ET VOUS HABITEZ VEUREY OU UNE COMMUNE VOISINE :

Venez faire découvrir et si vous le souhaitez vendre vos créations lors de l'exposition annuelle organisée par Culture et Loisirs les 18 et 19 novembre 2023 à la salle des fêtes. Ambiance très conviviale, week-end de partage dans la bonne humeur, peu importe le nombre de créations, vous êtes les bienvenus ! Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Agnès Bernard Guelle

@ cultureloisirsveurey@gmail.com

☎ 06.03.40.70.47



EXPOSITION ARTS ET ARTISANAT 18 & 19 Novembre 2023



HYOSHI SPORTS

Hyoshisports propose des activités sportives qui s'adressent à des publics variés :



Danse et Judo pour les enfants
à partir de 4 ans



- Krav Maga pour les ados à partir de 12 ans
- Fitness et Krav Maga pour les adultes



Nous serons présents au forum des associations qui se tiendra le vendredi 8 Septembre à Noyarey, espace Poly'sons à partir de 17 heures, n'hésitez pas à venir nous voir pour vous renseigner et vous (re)inscrire.

Nous assurerons également des permanences d'inscription aux heures des cours tous les jours de la semaine de reprise, du 11 au 15 Septembre.

Les activités démarrent à partir lundi 11 Septembre, à très bientôt !!

CONTACTS →

 hyoshisports38@gmail.com

 [hyoshisports](https://www.facebook.com/hyoshisports)



Planning saison 2023-2024

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
18h30 - 20h30 : 4D Libre	17h30 - 18h15 : JUDO 1	10h - 10h45 : DANSE 1	17h30 - 18h15 : JUDO 1	17h30 - 20h : 4D libre
19h00 - 19h30 : ABDO EXPRESS	18h15 - 19h15 : JUDO 2	11h - 12h : DANSE 2	18h15 - 19h15 : JUDO 2	17h30 - 18h30 : KRAV MAGA ADOS
19h30 - 20h30 : CARDIO BOXING	19h15 - 20h15 : JUDO 3	13h30 - 14h30 : DANSE 3	19h15 - 20h15 : JUDO 3	18h30 - 20h : KRAV MAGA ADULTES (Confirmés)
	19h30 - 20h30 : SCULPT/PUMP	18h - 19h45 : 4D libre	18h30 - 19h30 : STEP	
		18h - 18h45 : RENFO CARDIO	19h30 - 20h30 : STRETCHING	
		18h45 - 19h45 : POSTURAL		
		20h30 - 21h30 : KRAV MAGA ADULTES (Débutants)		

Salle prépa
Grande salle
dojo



AU GRÉS DES ARTS

Nos activités « poterie » enfants & adultes se sont terminées, après avoir fêté collectivement les anniversaires, fin juin par une double collation, enfants et adultes, avec la remise des dernières pièces émaillées par les enfants qui apprécient cette finition, plus flatteuse que la peinture acrylique: chèvres « rigolotes », assiettes apéro, lunes « habitées »



Plusieurs dizaines de fours ont été nécessaires cette année, vu l'activité intense de tous les membres, avec notamment de nombreuses pièces de vaisselle décorées à l'engobe.



Nous serons au forum des associations début septembre, pour les réinscriptions ou nouvelles inscriptions, avant d'autres aventures, et attendons votre visite.



Flore d'ici : La Salicaire pourpre

*(Lythrum salicaria -
Fam Lythracées*

Lysimaque rouge,
*Salicaire officinale,
Salicaire à épis,
Lythre salicaire,
Herbe aux coliques*



38113.patrimoine@gmail.fr

D'abord, c'est pas vrai ! Malgré les dires des mauvaises langues qui font parler les fleurs, et me symbolisent sous les traits d'une prétentieuse - moi !- j'affirme sans prétention que je suis **belle** : approchez vous et vous verrez. Sous mon air un peu fripé, friponne, si en apparence, je ne paie guère de mine, voyez comme, en groupe, mes sœurs et moi , illuminons, les bords de fossés. Admirez. . Et je dois mon nom soit à un roi de Thrace, soit au fils d'un roi de Sicile, alors voyez : le 1° aurait dompté un taureau furieux grâce à moi, et le 2°,médecin, a (enfin!) découvert mes qualités.

Par bonté d'âme, **je suis comestible** : au printemps, mes jeunes pousses & feuilles se servent en épinards, ou agrémentent les salades, et plus tard mes fleurs les décorent. Cuite, mon jus sert à colorer les plats sucrés, ou à faire des bonbons. .Sympa, non ? Mais cela vous est réservé, les herbivores ne sont pas invités ! Non mais !

En outre, une **infusion de mes fleurs séchées** vous permet de lutter contre la diarrhée, ou de traiter vos plaies et vos hémorroïdes.

Comme je ne suis pas une vulgaire ombellifère que n'importe qui butine, si je produis un abondant **nectar** sucré je le réserve à une seule abeille , la « **melitta nigricans** ».. Ceci d'ailleurs par pure générosité, car mes fleurs sont hermaphrodites.



Enfin, ce n'est pas une **légende** : les Allemands savent que je sers de refuge aux kobolds et lutins. D'ailleurs les mages d'autrefois m'utilisaient en bouquet pour éloigner les forces du mal. Et oui, à moi toute seule, vu mes vibrations pacifiantes.

Je n'ai qu'un seul tout petit défaut - que vous me pardonneriez vu toutes mes qualités - je suis **envahissante**, mais je n'y peux rien : chacun de mes plants porte plus de 2 millions de graines, et mon tissu racinaire réduit la diversité, paraît-il en limitant l'habitat d'autres plantes, d'insectes, ou d'oiseaux..., Mais bon, ce n'est pas une raison pour imiter les Américains qui ont introduit chez eux des parasites pour limiter mon expansion... Quand même !

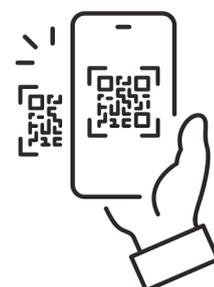
Allez, ne soyez pas grognons, et profitez, ... de ma beauté.

#Qualité de l'air



Chauffage au bois : le label flamme verte obligatoire pour les nouveaux appareils

Depuis le 1er avril 2023, les ménages souhaitant acquérir un appareil de chauffage au bois pour leur logement devront obligatoirement installer un appareil labellisé flamme verte, moins polluant (plus d'infos). Afin de les aider à changer leur ancien appareil, la Métropole grenobloise propose jusqu'à 2000€ d'aides avec la Prime Air Bois.



#Eau potable



Tous les métropolitains paient leur eau au même tarif

Tous les habitants des 49 communes de la Métropole paient leur eau du robinet au même tarif : 3,36€ TTC/m3. Le prix d'une bouteille d'eau dans le commerce est 100 à 300 fois supérieur au prix de l'eau du robinet. Pour un peu plus de trois euros, vous avez donc 1 000 litres d'eau potable de grande qualité à votre robinet.

L'eau de la Métropole provient des nappes souterraines



85% de l'eau potable de la Métropole provient des nappes souterraines du Drac et de la Romanche, qui forment des lacs souterrains situés aux pieds des montagnes. Les autres habitants bénéficient d'une eau provenant des sources de montagne.

INFORMATIONS PRATIQUES

TRI & DÉCHETS

- **Numéro vert**
Collecte, conseils de tri, achat de bac...
Appel et service gratuits du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.
Tél. 0 800 500 027
www.grenoblealpesmetropole.fr/dechets

EAU

- **L'eau potable**
www.grenoblealpesmetropole.fr/eaupotable
Tél. de 8h à 12h et 13h à 16h30
au 04 76 86 20 70
- **Les eaux usées**
www.grenoblealpesmetropole.fr/eauxusees
Tél. 04 76 59 58 17

VOIRIE

- **Problème sur l'espace public**
Nids de poule, mobiliers cassés, feux tricolores défectueux... contactez-nous :
Tél. 0 800 500 027
www.grenoblealpesmetropole.fr/voirie

ENERGIE

- **Réduire sa facture**
Suivre vos conso d'énergie au quotidien, connaître les astuces pour les réduire.
www.grenoblealpesmetropole.fr/voirie

MOBILITÉ

- **Agences M**
Conseils, vente de tickets bus et tram, horaires, abonnements...
51 av. Alsace-Lorraine, Grand'Place,
15 bld. Joseph-Vallier (Grenoble)
- **Relais TAG du Campus**
Horaires, trafic, abonnements et recharge
442 av. de la Bibliothèque, St.M-d'Hères
www.mobilites-m.fr
- **Agences M Vélo +**
Location de vélos courte ou longue durée
2 agences : parvis gare (Grenoble), campus (Saint Martin-d'Hères),
et autres agences mobiles dans communes.
www.veloplus-m.fr
accueil@metrovelo.fr
09 74 77 73 80
- **Citiz**
Location de voitures en libre-service
téléchargez l'appli Citiz.
www.alpes-loire.citiz.coop
alpes-loire@citiz.fr
04 76 24 57 25

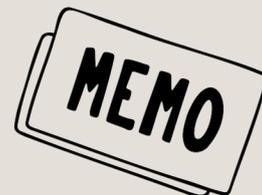




Espace santé
2 allée de la Poste



Mairie
2 rue de la Gilbertière



Médecins généralistes

Consultations sur RDV tous les jours
et samedi matin si urgences.

RDV au 04 76 53 95 29

Dr LANCON Marie :

consultations tous les jours sauf le jeudi

Dr PARMENTIER Christophe :

consultations tous les jours sauf le mardi

Dr PAUTHIER Laurent :

consultations tous les jours sauf le mercredi

Cabinet d'infirmières diplômées d'état

ZUANON Bénédicte : 06 01 45 69 54

LAVERRIERE Laurence : 06 14 01 45 80

DACMINE Nadia : 06 70 46 60 18

Pédicure - Podologue

BARON Harmony

Ouvert tous les jours et sur RDV.

Visite à domicile possible.

RDV au : 04 76 43 88 09 ou 06 07 67 86 57

Orthophoniste

SONZOGNI Anaïs

uniquement sur rdv au : 07 69 67 85 22.

les lundis, mercredis et vendredis,

Pas de domicile.

Psychologue clinicienne

DELEPELAIRE Marianne

Consultations sur rendez-vous au

07 83 38 10 01

Diététicienne Nutritionniste

Diplômée d'Etat

GENON CATALOT Julie

Consultations sur rendez-vous au

07 88 27 24 67

- Lundi : 15h00 - 17h00
- Mardi : 8h00 - 12h00 / 13h30 - 17h00
- Mercredi : 13h30 - 17h00
- Jeudi : 8h00 - 12h00 / 13h30 - 18h00
- Vendredi : 13h30 - 17h00
- Samedi : 8h00 - 12h00
- [Nous rejoindre](#)
- Tél : 04.76.85.16.80
- Mail : mairie@veurey.fr
- Web : www.veurey-voiroze.fr
- Facebook : [commune de veurey-voiroze](#)
- CCAS : ccasveureyvoiroze@orange.fr



Urgences

- Samu : 15 ou le 114 pour les personnes sourdes ou malentendantes
- Police - Gendarmerie : 17
- Gendarmerie de sassenage : 04.76.27.42.17
- Pompiers : 18
- Numéro d'urgence européen : 112 (SAMU + Police + Pompier)
- Numéro d'aide aux victimes : 116 006
- SAMU Social : 115
- Centre anti-poison : 04.72.11.69.11
- Enfants disparus : 116 000
- Enfance maltraitée : 119
- SOS Femme Violence Conjugale : 3919
- Alerte attentat - enlèvement : 197



Pharmacie de secteur

Pharmacie Polossat, 87 rue du Maupas à Noyarey.

Tél : 04.76.53.91.15

Pharmacies de garde affichage sur la vitrine de l'officine ou au 3915.



- Lundi : 10h00 - 13h00 / 16h00 - 19h30
- Mardi au vendredi 7h30 - 13h00 / 16h00-19h30
- Samedi : 7h30 - 13h00 / fermé après-midi
- Dimanche : fermé



Le Relais de Poste Commerçant (RPC) fonctionne tous les jours de la semaine, aux horaires d'ouverture du magasin jusqu'à 10h45 le matin et de 16h00 à 19h30 A.M



MÉDIATHÈQUE
DE VEUREY

Horaires médiathèque:

- lundi / mardi : 16h30-18h
- mercredi : 13h-18h30
(heure du conte : 17h à 17h45)
- samedi : 10h30-12h